

SOGESTRAN



Société Anonyme
au Capital de 7.609.963,50 Euros

Siège Social
11 Rue du Pont V (76600) LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DE... 28/12/05
R.C.S. 75 B 131

A 3088

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2006

**L'An Deux Mii Six,
Le Quinze Septembre à Dix Heures,
Au Siège Social,**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Société SOGESTRAN se sont réunis sur la convocation de leur Président, Monsieur Gérard PERRIN, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du Procès-verbal de la précédente réunion,
 - Nomination d'un Directeur Général Délégué,
 - Pouvoirs du Directeur Général Délégué,
 - Contrat de travail du Directeur Général Délégué,
- - - - -
- Questions diverses.

Etaient présents :

- ▷ Monsieur Gérard PERRIN, Président,
- ▷ Monsieur Pascal GIRARDET, Administrateur, Directeur Général,
- ▷ Monsieur Yves BODILIS, Administrateur,
- ▷ Monsieur Patrice PERRIN, Administrateur,
- ▷ Monsieur François HAAS, Administrateur,
- ▷ Monsieur Eric BOURGUIGNON, Administrateur.

Assistait, en outre, à la réunion :

- ▷ Monsieur Pierre FONT.

Le Conseil d'Administration, ainsi composé, est déclaré en état de délibérer valablement. Le Procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis les Membres du Conseil délibèrent comme suit :

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Prenant la parole, Monsieur Pascal GIRARDET, Directeur Général de la Société, expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général Délégué.

Il propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Pierre FONT.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Monsieur Pierre FONT, Directeur Général Délégué de la Société. Ce mandat de Directeur Général Délégué est consenti pour toute la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Pascal GIRARDET.

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Pascal GIRARDET viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Monsieur Pierre FONT cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur Pierre FONT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, et qu'il satisfait également à la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Pierre FONT, Directeur Général Délégué, disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Il pourra ester en justice.

Dans ses rapports avec la Société et les actionnaires, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il ne pourra user des pouvoirs de Direction Générale qui lui sont conférés que sous les réserves suivantes :

- tout emprunt d'un montant supérieur à 400.000 Euros,
- toutes acquisitions, échanges ou ventes de biens Immeubles ou meubles dont le coût unitaire dépasserait 400.000 Euros,
- toute prise de participations, par achats et souscriptions, dont le coût unitaire dépasserait 400.000 Euros.

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Pierre FONT est lié à la Société par un contrat de travail depuis le Treize Septembre 2006 avec pour mission :

- | | |
|--|--|
| ➤ <i>Dans le domaine Financier</i> | Contribuer à toute opération d'achat ou de cession et de vérifier le bon déroulement, tant sur le plan du rapprochement opérationnel que de la bonne fin des dues diligences. |
| ➤ <i>Dans le domaine Comptable & Contrôle de gestion</i> | Améliorer les systèmes comptables analytiques, accélérer la production des tableaux de bord et effectuer des recommandations d'actions opérationnelles visant à améliorer les résultats ou l'utilisation du capital investi. |
| ➤ <i>Dans le domaine de la Trésorerie</i> | Améliorer le « cash pooling » ; améliorer les conditions de refinancement et obtenir des ressources financières internes et/ou externes pour assurer le programme de renouvellement et de développement de la flotte bateaux. |
| ➤ <i>Dans le domaine Ressources Humaines</i> ... | Faire passer d'un niveau de gestion du personnel à une gestion Ressources Humaines ; organiser, en fonction du potentiel de départs en retraite du Groupe, la promotion des cadres internes de valeur ou des recrutements nécessaires, sécurisant et augmentant le potentiel de l'organisation ; prendre en charge la relation avec les partenaires sociaux. |
| ➤ <i>Dans le domaine Informatique</i> | Mettre en oeuvre des outils communs à l'ensemble du Groupe ; répondre d'une manière très active aux besoins des commerciaux et des opérationnels ; apporter une solution informatique moderne aux grands projets de développement internes, ainsi que lors de l'absorption des développements potentiels externes. |
| ➤ <i>Dans le domaine Juridique & Assurances</i> | Apporter aux opérationnels toute sécurité juridique quant à leurs opérations et assurer l'Entreprise de la bonne évaluation et couverture des risques assurés.tal investi. |



que ces attributions techniques sont exercées par Monsieur Pierre FONT sous l'autorité et dans le cadre des instructions données par le Directeur Général qui constituent un lien de subordination de Monsieur Pierre FONT au Directeur Général, et que les conditions de cumul de ce contrat avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération dont le montant mensuel brut s'établit à ce jour à la somme de 9.200 Euros.

Monsieur Pierre FONT, Directeur Général Délégué, pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

En outre, une voiture de fonctions de marque Citroën, type C6, que Monsieur Pierre FONT pourra également utiliser à titre personnel, sera mise à sa disposition et fera l'objet d'une déclaration pour avantage en nature.

- - - - -



L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Onze Heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé conformément à la Loi.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur-Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "Le Directeur-Général". The signature is enclosed within a large, irregular oval shape.